



**COMMUNE
DE
PLAN D'ORGON**

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de Plan d'Orgon ;

N°99/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 ;

OBJET :

Considérant que le Conseil municipal a été renouvelé le 15 mars 2020 ;

**Délégations
de fonctions et de signatures à
Madame Jocelyne VALLET**

Considérant que par délibération n°04 du 25 mai 2020, le Conseil Municipal de la commune a élu Madame Jocelyne VALLET, 1^{ère} adjointe au Maire ;

Vu la délibération n°17 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 fixant les indemnités des élus ;

Vu l'arrêté 40/2020 portant délégations de fonctions et signatures à Mme Jocelyne VALLET,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale d'être plus précis dans l'attribution des délégations relevant de l'Education – Vie scolaire, extra-scolaire, restaurant scolaire, du Personnel, des Affaires sociales et de l'Etat Civil données à Madame Jocelyne VALLET, 1^{ère} adjointe au Maire,

ARRETONS

Article 1^{er} : L'arrêté n°40/2020 est abrogé et remplacé par celui-ci.

Article 2 : Les délégations de fonctions et de signatures sont données sous ma surveillance et ma responsabilité de Maire, à Madame Jocelyne VALLET, 1^{ère} adjointe, pour agir dans les domaines suivants :

- **Délégation à l'Education – vie scolaire :**
 - Dérogations scolaires,
 - Commandes de matériel pédagogique ou de bureau,
 - Sorties pédagogiques scolaires et voyages pédagogiques scolaires,
 - L'ensemble des courriers relatif à la scolarité.
- **Délégation extra-scolaire :**
 - Pilote PEDT,
- **Délégation restaurant scolaire :**
 - Commandes alimentaires et matériels
- **Délégation à l'Etat Civil :**
 - Les actes en général
- **Délégation au Personnel et aux Affaires sociales :**
 - Signer l'ensemble des courriers, des arrêtés, des commandes, des conventions de stages, les conventions de partenariat en général, les contrats.

Suite de l'arrêté 99/2024

Article 3 : les présentes délégations prennent effet à compter du 04 septembre 2024. Elles prendront fin au cas où la délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Procureur de la République, Madame la cheffe du service Comptable de Châteaurenard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône ;
Monsieur le Procureur de la République ;
Madame la cheffe du service Comptable de Châteaurenard ;

Et sera notifiée à l'intéressée et affichée aux lieu et place ordinaires.

Fait à Plan d'Orgon, 04/09/2024



Le Maire,



Jean-Louis LEPIAN